

TRAVAUX EN MILIEU INDUSTRIEL

Intervention des personnels des entreprises extérieures sur des sites chimiques et industriels (niveau 2)

PUBLIÉ LE 26/09/2024



Secteur(s)

Bâtiment, Chimie

Public visé

Encadrement de chantier, Encadrement technique

Durée

14 heures, soit 2 jours

Recyclage des compétences

Oui

Environnement de travail

Milieu exposé aux risques chimiques

Métiers

Formation transversale à tous les métiers

Mots clés

Industriel, Site, Industrie, Pétrochimique, UIC, Extérieur, Chimique, SEVESO

Formation

Détails du public visé : Tout encadrant amené à intervenir sur des sites industriels et des installations classées Seveso "seuil haut".

Objectif de formation :

- prendre conscience de sa responsabilité d'encadrant sur sites industriels ;
- comprendre le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la coactivité, et les responsabilités civiles et pénales ;
- réaliser une évaluation des risques en situation et participer à l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées;
- faire appliquer les procédures de prévention protection.

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique: Oui.

Détails sur la durée de la formation : 14 heures, soit 2 jours.

Existence d'un test à l'issue de la formation : Non.

Reconnaissance de la formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ?Certificat de stage.

Nom de la reconnaissance de formation : Certificat de stage conforme au référentiel DT40.

Recyclage des compétences

Fréquence du recyclage : 4 ans.

Textes de référence

- Accord du 18 juillet 2016 relatif à la santé, à l'amélioration des conditions de travail, à la sécurité et à la sûreté
- Guide technique DT40

L'accord du 18 juillet 2016 rend obligatoires les formations générales des salariés des entreprises extérieures. Pour que cette formation soit reconnue par les entreprises utilisatrices, il est nécessaire qu'elle soit réalisée par un organisme labellisé par une entité France Chimie régionale conformément au cahier des charges DT 40 de France Chimie.

- UIC
- INRS

Organisme de formation

- Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)? Habilitation.
- Entité(s) délivrant la reconnaissance à l'organisme de formation :UIC.
- Faut-il une autorisation en tant que centre d'examen ?Oui.
- Organisme délivrant l'autorisation de centre d'examen : UIC.



Accéder à la page : https://gp2s-construction.fr/formations/intervention-des-personnels-des-entreprises-exterieures-sur-des-sites-chimiques-et-industriels-niveau-2/